



Assemblée générale ordinaire de l'UNSS Maroc

2025 2026

Lycée français Guy de Maupassant, Casablanca

Mardi 23 juin 2026 09h00

Lien de l'appel vidéo : <https://meet.google.com/zod-jsro-gwn>

08h30 accueil et café

09h00 : début de la réunion

Bilan des présents et des voix de vote :

En présentiel (22 personnes) : 18 voix

Bureau (6) **6 voix** : Thierry Gras (président de l'UNSS Maroc), Guillaume Mounié (directeur de la zone nord), Manuel Bleron (directeur de la zone sud), Armelle Cirech (Directrice de la communication), Cédric Chopin (Enseignant formateur 2D) , Mansour Nasri (Conseiller pédagogique EPS second degré MLF Maroc),

Secrétaire d'AS (12) **12 voix** (par ordre dans le tour de table) : Stéphanie Billard (Collège Claude Monetn Mohammedia), Quentin Bonnefoy (collège Anatole France, Casablanca), Emilie Thierry (Guy de Maupassant, Casablanca), Abdelilah Kassmi (Lycée français Charcot, El Jadida), Nasser Amguine (Groupe scolaire La Résidence, Casablanca), Mina Khachcha puis Fiona Timsit (Lycée français Léon l'africain Bourgogne, Casablanca), Jean-Marc Jonnart (lycée Descartes, Rabat), Mikael Serra (lycée Paul Valéry, Meknès), Jean-Christophe Beck (Lycée Lyautey, Casablanca), Mohamed Ajdir (Lycée français Louis Massignon Anfa, Casablanca), Tarek El Naggar (Ecole Al Jabr, Bouskoura), Mehdi Daher (EFI, Casablanca).

Invité sans voix (4) :

Pascal Roques (Proviseur du lycée français Louis Massignon, Bouskoura), Damian Clavel (SNEP), Pierre-Emmanuel Bocard (USEP), Hugo Desbordes (lycée Lyautey, Casablanca),

En visio (10 personnes) : 10 voix

Secrétaire d'AS (9) **9 voix** : Alex Louit (lycée Victor Hugo, Marrakech), Driss Dlimi (Ecole Al Jabr Oasis, Casablanca), Khalid Zouhair (Lycée Massignon, Bouskoura), , Cindy Millet (Lycée Majorelle, Majorelle), Mohamed Arfa (collège Honoré de Balzac, Kénitra), David (Ecole Al Jabr, Dar Bouazza), Cécile Houdou (Lycée Régnauld, Tanger), Mehdi Boubia (Collège Saint-Exupéry, Rabat), Salim Dra (lycée français Sophie Germain, Rabat).

Absents (7 personnes, 7 voix de vote, 0 procuration) :

Omar Abaragh (Lycée le détroit, Tanger), Claire Fumoux (lycée français d'Agadir), un enseignant du lycée français Odette de Puigauveau, Dakhla), Ibrahim Niakate (Collège La Fontaine, Fès), Brahim Mouffaraj (Groupe scolaire Jacques Chirac, Rabat), Sébastien Kibir (Léon français l'africain, Rabat), Estelle Descombes (Lycée Malraux, Rabat).

Bilan : 31 personnes, 21 établissements sur 28.

27 voix sur 34 possible pour le vote : majorité absolue à 14 voix.

Compte rendu de la réunion :

Ordre du jour :

1. Tour de table : présentation des membres
2. Le mot du président et présentation de la situation et des modifications concernant l'organigramme et l'organisation de l'UNSS Maroc.

Rappel des différentes étapes dans les discussions de l'année menées parfois avec des responsables de l'AEFE, parfois issues de réunions de leur part, sans représentant de l'UNSS Maroc :

- 1) **AEFE** : Le paiement en HSE n'est plus possible,
- 2) **AEFE** : Le cumul d'activité est accordé pour un enseignant détaché mais le paiement en HSE toujours impossible, il nous est demandé de proposer une solution,
- 3) **UNSS MAROC** : Propositions avec 2 directeurs départementaux en HSE (Contrats locaux) + 1 directeur national à 3 IMP qui pourrait être un détaché,
- 4) **AEFE** : proposition de deux postes à 10 IPE par semaine sur 36 semaines (les IPE sont obligatoires pour un personnel en poste dans un EGD) les autres établissements support reste sur 10 HSE. La décharge est également proposée par l'AEFE

Discussions sur les déséquilibres que ces propositions créent :

- Un déséquilibre de traitement entre des personnels de la MLF et partenaires et les personnels des EGD,
- Un retour à la décharge qui avait été abandonné en 2016 car lui aussi inéquitable entre les personnels de droit local qui y ont droit mais pas les détachés,
- Un différentiel de salaire pouvant aller jusqu'à moins 40% entre la situation actuelle de 10 HSE sur 36 semaines et le projet de 10 IPE sur 36 semaines.

Questions de l'assemblée et résumé des interactions sur ce point (plus d'une heure de débat):

Première question :

Jean-Christophe Beck (Lyautey) : pourrait-on envisager que le paiement se fasse en IPE mais sur une base de calcul équivalente aux 10 HSE versées jusqu'à présent ?

- Pour prendre un exemple concret, l'HSE du directeur de la zone Sud est équivalente à 41,9 euros. Le montant total annuel est donc de 15251 euros. Divisé en IPE cela représenterait non pas 10 IPE sur 36 semaines mais 17 IPE sur 36 semaines).

Armelle Cirech (directrice de la communication et membre du bureau directeur) prend l'exemple de l'IPE qui sert de rémunération pour les cours de secourisme à destination des élèves mais aussi des enseignants, sous la forme d'une base tarifaire car pour deux heures de formation, le défraiement est de 3,5 IPE, soit 87,5 euros.

Ainsi, l'heure de formation de secourisme est rémunérée 43,75 euros au lycée Descartes.

Deuxième question : est-ce la HSE qui pose problème ?

Réponse : oui car la HSE est une heure supplémentaire pour faire de l'enseignement devant élèves. Or, ici ce n'est pas le cas.

Troisième question : est-ce que l'IPE existe partout ?

Réponse : non pas forcément. A l'OSUI Guillaume Mounié, directeur de la zone nord, est rémunéré en IME.

L'IPE n'existe pas chez les établissements partenaires. **Il s'agirait donc de déterminer un taux de conversion avec comme base les H.S.E**

Pierre-Emmanuel Boccard (USEP) cite comme exemple l'historique de l'USEP qui a été démantelé en 2018 avec la disparition du poste de détaché qui était à l'époque rémunéré exclusivement par le pôle de Lyautey et de Descartes.

Entre 2017 et 2023, il n'y a pas eu de rémunération pour ce travail et Pierre-Emmanuel ainsi que quelques enseignants ont fait le travail bénévolement.

Puis durant l'intérim de Monsieur Pasquiou au lycée Lyautey une solution a été trouvée avec les IPE : 600 IPE données pour l'USEP sur le pôle du lycée Lyautey, puis dans un deuxième temps, 300 IPE sur le pôle du lycée Descartes depuis cette année.

Guillaume Mounié (directeur de la zone nord et membre du bureau directeur) fait également une intervention pour faire un point sur les possibilités d'externaliser le paiement des heures avec deux options :

- autoentrepreneur (facturation maximale à 80 000 DH pour un même client) donc impossible
- créer des emplois au travers de l'association. Mais le problème viendrait des charges sociales qui incomberaient à l'association de l'ordre de 40% selon nos calculs et qui mettrait l'association en péril.

Enfin une autre idée qui a également été proposée mais écartée par Monsieur Houille est celle plusieurs fois abordée depuis la création de l'UNSSFM (1998) du détachement d'un enseignant d'EPS entièrement dédiée à cette fonction (retour sur la situation de l'USEP avant 2018).

Pascal Roques (proviseur du lycée Massignon de Bouskoura) : complète et répond aux remarques faites durant la présentation de l'organisation de l'USEP avant 2018 sur le fait que l'association reposait intégralement sur les finances du lycée Lyautey mais qu'elle permettait à tous les établissements y compris les partenaires de bénéficier de l'organisation sportive proposée. Tous les établissements sont soumis à une remontée financière et les partenaires vont subir une augmentation. Il n'est donc pas question de discriminer ou de stigmatiser les établissements partenaires ou ceux de la MLF.

Une deuxième remarque est émise sur l'ingérence de l'AEFE sur une association de droit marocain et qui plus est fonctionne très bien.

Peut-être faudrait-il réfléchir à recréer un lien plus direct avec l'UNSS France.

Damian Clavel (USEP) : il y a une volonté politique de privatiser le réseau et de faire des économies à toutes les échelles.

Pour rappel : les finances de l'UNSS Maroc sont saines et ne coûtent rien à l'AEFE et ce depuis sa création en 1998.

Pascal Roques (proviseur du lycée Massignon de Bouskoura) : Il faudrait que l'assemblée générale saisisse le COCAC qui est son supérieur hiérarchique ou l'ambassadeur et demande des réponses concrètes sur ce qu'il est

demandé à l'UNSS Maroc : changer son mode de fonctionnement ou simplement répondre à un nouveau cahier des charges concernant les modes opératoires de rémunération, auquel cas les établissements supports devraient apporter des solutions et pas seulement exposer des contraintes.

A l'issu de cette longue discussion il est décidé :

- 1) **Écrire un courrier sous couvert du COCAC à Monsieur le directeur des ressources humaines de l'AEFE pour lui demander des revendications claires et précises sur la possibilité d'avoir des décharges, et d'apporter des éclaircissements sur les paiements de ses directeurs.**
- 2) **Proposer des rémunérations sensiblement égales à celles proposées actuellement mais sous la forme d'IPE puisque cela semble la voie de consensus.**
- 3) **En attendant des réponses concrètes et précises, le vote concernant le directeur de la zone sud est ajourné.**

Toutes ces mesures sont prises dans le but de rassurer les membres de l'assemblée et donc l'ensemble des enseignants d'EPS de la zone et de stabiliser le fonctionnement de l'association.

~~3. Présentation des candidatures au poste de directeur national zone sud.~~

~~4. Vote des membres de l'association.~~

5. **Point sportif** : rappel des règles sportives et des incidents arrivés cette année (disqualification suite à des doubles participation, procédure pour les surclassements, comportement des enseignants au bord des terrains, etc.)

Guillaume Mounié (directeur de la zone nord) expose la nouvelle mise en forme de la [réglementation sportive](#) avec la mise au point d'un règlement sportif général reprenant toutes les règles communes à toutes les activités afin d'éviter que chaque activité ne dérive dans des adaptations spécifiques (cas ces dernières années du mode de calcul dans les classements de poule, des points attribués aux matchs nuls ou aux défaites, etc.)

Etudes des cas arrivés cette année :

- 1) La double participation d'un licencié (un licencié de l'école Al Jabr Bouskoura a participé à un tournoi de basket avec les cadets puis la semaine suivante avec les juniors de son école. Le même cas a été avéré pour le lycée français Guy de Maupassant) :

Concernant l'étude des cas qui ont posé problème cette année et notamment la double activité (double participation d'un même licencié sur deux catégories différentes sur un même stade de compétition : les inter-districts) une réflexion est menée sur les sanctions car si les interdictions sont bien écrites, il n'existe pas de sanction précises et le bureau directeur a dû en émettre au cas par cas ce qui n'a pas toujours été facile.

Jean-Marc Jonnart (Descartes) propose la sanction suivante : si un élève prend part à deux tournois sur une même phase de compétition, cela entraîne **une disqualification des deux équipes** par

exemple basketball cadets garçons puis basketball juniors garçons, ou encore basketball cadets garçons, puis football cadets garçons, etc.

Après discussion, cette décision est adoptée par l'assemblée.

Surclassement : rappel des règles qui elles aussi sont dans le [règlement général](#).

Armelle Cirech (Directrice de la communication) propose qu'il n'y ait plus la possibilité de surclasser autant d'élèves pour faire une équipe junior par exemple.

Après discussion la règle n'est pas modifiée.

Une réflexion sera menée quant à la fusion des tournois cadets et juniors en fonction des équipes inscrites en début d'année au cas par cas.

- 2) Création de deux identités différentes pour un même élève relevant de deux établissements différents (Al Jabr Oasis et Al Jabr Bouskoura) :

Le cas avait été traité comme une tentative de tricherie et avait amené la direction nationale à disqualifier les deux équipes d'Al Jabr et par la suite à envoyer un courrier au proviseur des établissements concernés en proposant l'éventualité de disqualifier l'équipe junior à N+1.

Le secrétaire de l'association sportive d'Al Jabr Bouskoura (Tarek El Naggar) a demandé durant l'assemblée générale à revoir cette dernière sanction, la jugeant trop dure.

Après discussion et vote la sanction est enlevée.

Suite à toutes ces discussions, deux mesures sont prises :

- 1) **Les cas les plus difficiles, arrivés durant l'année et entraînant des sanctions non immédiates telles que la disqualification à N+1 seront étudiés en fin d'année durant l'assemblée générale, comme ce fut le cas cette année.**
- 2) **Des sanctions financières détaillées dans le règlement général seront appliquées.**

Ainsi suite à ces études de cas, deux sanctions financières de 5000 dirhams chacune sont émises à l'encontre des établissements Al Jabr Oasis et Al Jabr Bouskoura (5000 dirhams de pénalité pour chacun des établissements).

Points importants devant être traités en dehors des commissions sportives de septembre :

- Organisation des compétitions majeures : cross : **le lycée Guy de Maupassant se propose pour l'organisation du cross en décembre 2026.**
- Compétitions qui doivent faire l'objet d'un appel à organisation : badminton, tennis de table, padel, athlétisme, natation : les commissions sportives de septembre doivent **placer des dates et des lieux rapidement et donc des responsables de compétition. Si possible deux dates par activités (une au printemps, une en été ?)**

- Sports collectifs : attention, la multiplication des compétitions crée une véritable complexité entre l'utilisation des terrains, la sollicitation des enseignants qui doivent annuler leurs AS ou prendre des terrains, etc.. Nous essayerons de commencer les compétitions plus tôt mais le début du calendrier sportif est dépendant des engagements qui sont difficilement faisables avant les premières vacances scolaires.
- Commission sportive de septembre : à renouveler. Attention à bien relire le règlement établi à la sortie d'une commission et vérifier qu'il n'y pas d'erreur sur le site (c'est le cas depuis deux ans !). Référent par discipline : fiche sport, formation des jeunes officiels, défraiement.

6. **Statuts des associations** : création et mise à jour : attention deux établissements d'un même groupe scolaire ne peuvent plus faire des équipes fusionnées avec leurs élèves : voté en AG en septembre 2025, c'est ce qui a posé problème cette année !
Obligation pour tous les établissements d'avoir sa propre AS et son secrétaire ? Le cas du groupe scolaire La Résidence est une nouvelle fois évoqué.
Nasser Amguine présent à l'assemblée explique que sa direction ne souhaite pas créer plusieurs entités d'association sportive au sein de ce qu'ils considèrent comme une seule et unique école.

Il est décidé que Thierry Gras, en qualité de président, demanderait directement à la présidente de l'association sportive, la proviseure du groupe scolaire la Résidence les difficultés rencontrées pour créer une association sportive par identité géographique de leur établissement.

7. **OPUSS** : pas de problème particulier.
8. **Nouvelle organisation répartition des zones** (13 établissements sur Casablanca) : bilan positif.
9. **Bilan Jeune officiels / formation** :

Quelques critiques sur la qualité de l'arbitrage durant les finales nationales sont émises.

Manuel Bleron (directeur de la zone sud) défend l'idée que cela va beaucoup mieux que les années précédentes et que nous sommes quasiment arrivés à une compétition fonctionnant sans arbitre fédéral.

Jean-Marc Jonnart (Descartes) ainsi qu'**Armelle Cirech (Directrice de la communication)** souhaiteraient les voir encore en basketball.

Il est rappelé que l'idée principale est de former nos propres jeunes arbitres et que les formations proposées par l'UNSS Maroc ne sont pas assez développées (trois en football essentiellement sur Casablanca, une en escalade et une en gymnastique).

Il est donc rappelé le protocole et le défraiement proposé par l'UNSS Maroc.

De plus, le partenariat avec le département des Pyrénées atlantiques est amené à se développer. Pour rappel cette année, deux jeunes arbitres de ce département sont venus pour aider et valider nos jeunes arbitres durant les finales nationales en handball.

Une délégation devait également venir en basketball mais les circonstances politiques mondiales ont fait peur aux familles.

L'année prochaine il est donc envisagé de faire venir une petite délégation de deux jeunes arbitres de France dans chacune des activités de nos finales nationales.

10. Présentation du calendrier 2026/2027 de la Ligue AEFE Maroc par **Cédric Chopin**.

Introduction pour rappeler que la Ligue n'est pas en opposition de l'UNSS Maroc et que les différents avec l'Agence ne sont pas du fait de la Ligue Maroc.

- Défi de course fin novembre début décembre 2026.
- Hip-hop fin mars 2027
- Les Jeux de la ligue ne sont pas sûrs d'être organisés cette année.

11. Point communication (com national + communication via les secrétaires) **Armelle Cirech** (voir docs joints).

Problématique principale : la tenue du calendrier et les nombreux changements qui obligent une adaptation permanente.

12. Point financier : Guillaume Mounié (voir doc spécifiques joints)

Le bilan financier est provisoire, le bilan définitif se faisant à l'AG de septembre. Les projections semblent montrer un bénéfice en progression.

Point assurance :

Rappel du protocole et communication sur la liste des établissements conventionnés (liste jointe et mise sur le site internet).

13. Site internet : présentation rapide.

14. Championnats de France UNSS : bilan des demandes et rappel des contraintes et de la lettre d'engagement signée par le chef d'établissement.

15. Participation d'équipes extérieures : bilan (accueil des équipes étrangères, délégation de jeunes officiels, personnalités sportives) : Paris en handball, Moscou en volley-ball.

16. Question diverses :

En rapport avec les engagements en sports collectifs, Hugo Desbordes (Lyautey) demande de limiter les établissements inscrits à ceux qui ont des installations (exemple du football pour lequel des établissements s'inscrivent alors qu'ils n'ont pas de terrain pour s'entraîner).

La réponse est non car c'est le cas pour beaucoup de sections et pour quasiment tous les établissements.

Retour sur la problématique de la Résidence et d'une seule AS. Thierry Gras s'occupe de contacter la proviseure concernée. Cf point 6.

Fin de la réunion à 13h25.